

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 CCAS



Centre Communal d'Action Sociale
Mexy
14/04/2025

Table des matières

L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024	3
Généralités	3
Les dépenses de fonctionnement réalisées	3
Les recettes de fonctionnement réalisées.	6
Résultat de la section de fonctionnement.	6

Préambule

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

La présente note répond à cette obligation pour le centre communal d'action social (C.C.A.S) de la commune de Mexy. Elle est disponible sur le site internet de la commune de Mexy.

Le compte administratif rapproche les prévisions de crédits inscrites au budget primitif, des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Président, pour approbation, au conseil d'administration, qui l'arrête définitivement par un vote, devant intervenir avant le 30 juin de l'année, qui suit la clôture budgétaire.

Le compte administratif 2024 a été voté le 14 avril 2025 par le conseil d'administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I. L'EXÉCUTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2024

1. Généralités

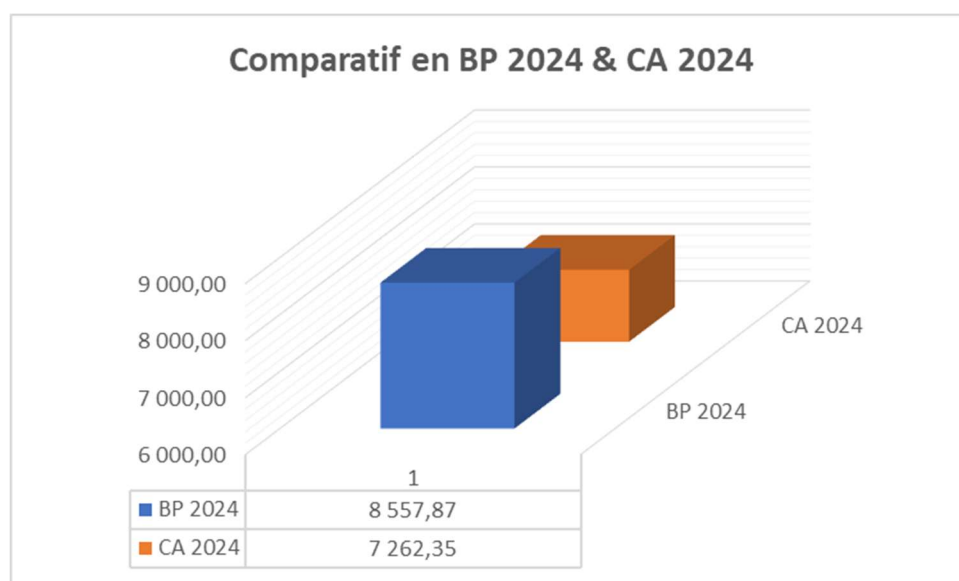
Le compte administratif 2024 retrace l'exécution des dépenses et recettes de fonctionnement qui ont permis du C.C.A.S. de Mexy d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

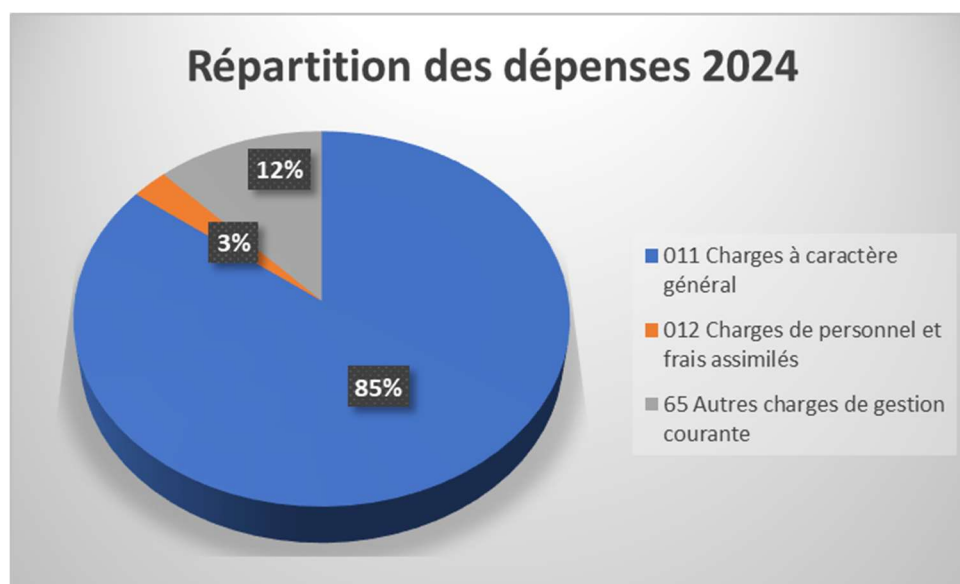
- ✓ La lutte contre l'exclusion (aide alimentaire) ;
- ✓ La participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées, etc...)
- ✓ L'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, aide financières, aide à la cantine, etc...)

2. Les dépenses de fonctionnement réalisées

En 2024, les principales dépenses de fonctionnement réalisées se sont élevées à **7 262,35€** et sont retracées dans le tableau ci-dessous :

DÉPENSES	BP 2024	CA 2024	Écart
011 – Charges à caractère général	7 318,00€	6 200,35€	1 117,65€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	190,00€	190,00€	0€
65 – Autres charges de gestion courante	1 049,87€	872,00€	177,87€
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	8 557,87€	7 262,35€	1 295,52€

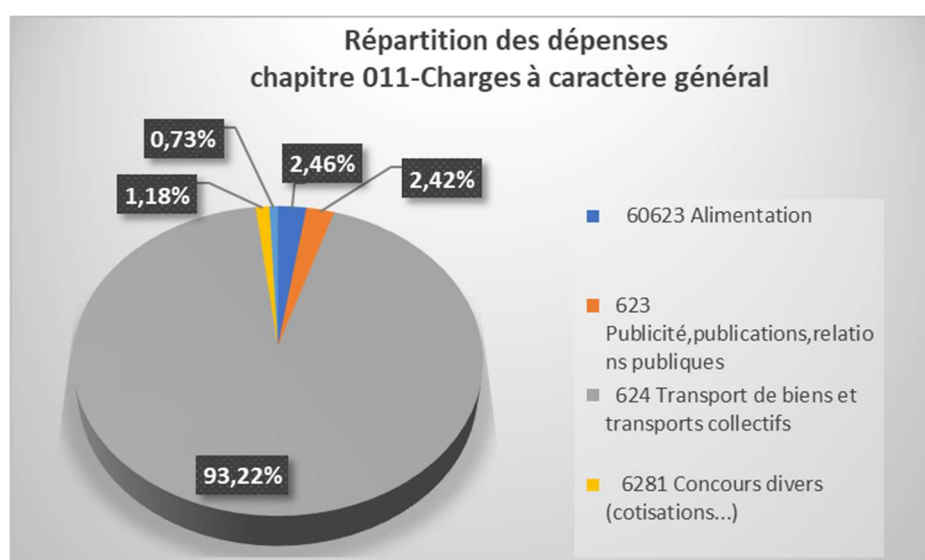




3. Les dépenses réalisées par chapitre.

a. 011- Charges à caractère général.

011 – Charges à caractère général	BP 2024	CA 2024	% total CA 2024
60623 – Alimentation	200,00€	152,60€	2,46%
623 – Publicité, publications, relations publiques	1 000€	150,00€	2,42%
624 – Transport de biens et transports collectifs	6 000€	5 779,75€	93,22%
6281 – Concours divers (cotisations...)	73,00€	73,00€	1,18%
6288 – Autres	45,00€	45,00€	0,73%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	7 318,00€	6 200,35€	100%



Les charges courantes de fonctionnement du chapitre 011 **représentent 85.38%** du total des dépenses réelles de fonctionnement, parmi ces charges, **les transports de biens et transports collectifs constituent 93,22%** de ce poste de dépenses.

b. 012- Charges de personnel et frais assimilés.

- ✓ Une seule dépense est présente dans ce chapitre : il s'agit de la cotisation à Urssaf d'un montant de 190€. Cette cotisation est à verser chaque année.
- ✓ Les dépenses de frais assimilés de fonctionnement du chapitre 012 représentent quant à elles 2.62% au total de ces dépenses réelles.

c. 65 – Autres charges de gestion courante.

065 – Autres charges de gestion courante	BP 2024	CA 2024	% total CA 2024
65133 – Secours d'urgence	0€	297,00€	34%
65138 – Autres secours	549,87€	575,00€	66%
65748 – Autres personnes de droit privé	500,00€	0€	0%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	1 049,87€	872,00€	100%

- ✓ Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 représentent 12.04% du total des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses correspond principalement au secours d'urgence.

4. Les recettes de fonctionnement réalisées.

Pour notre C.C.A.S., les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Mexy.

065 – Autres charges de gestion courante	BP 2024	CA 2024	% total CA 2024
65133 – Secours d’urgence	6 000,00€	6 000,00€	100%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	6 000,00€	6 000,00€	100%

- ✓ Les dotations et participation du chapitre 74, représentent 70,11% des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par la seule subvention versée par la commune au C.C.A.S.

5. Résultat de la section de fonctionnement.

002 - Reprise de l'excédent de fonctionnement N-1	2 557,87€
Déficit de fonctionnement	- 1 262,35€
002 – Report de l'excédent cumulé	1 295,52€